

## Compte de gestion trésorière 2020

Adoptés à l'unanimité

## Comptes administratifs 2020

Les résultats des comptes administratifs 2020 suivants sont adoptés à l'unanimité :

### **Budget principal**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		617 860,21	360 329,63		360 329,63	617 860,21
Opérations de l'exercice	264 359,65	397 339,24	183 649,65	525 929,29	448 009,30	923 268,53
<b>TOTAUX</b>	<b>264 359,65</b>	<b>1 015 199,45</b>	<b>543 979,28</b>	<b>525 929,29</b>	<b>808 338,93</b>	<b>1 541 128,74</b>
Résultats de clôture		750 839,80	18 049,99			732 789,81
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>264 359,65</b>	<b>1 015 199,45</b>	<b>543 979,28</b>	<b>525 929,29</b>	<b>808 338,93</b>	<b>1 541 128,74</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>750 839,80</b>	<b>18 049,99</b>			<b>732 789,81</b>

### **Budget CCAS**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 828,93				1 828,93
Opérations de l'exercice	3 345,06	3 500,00			3 345,06	3 500,00
<b>TOTAUX</b>	<b>3 345,06</b>	<b>5 328,93</b>			<b>3 345,06</b>	<b>5 328,93</b>
Résultats de clôture		1 983,87				1 828,93
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>3 345,06</b>	<b>5 328,93</b>			<b>3 345,06</b>	<b>5 328,93</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 983,87</b>				<b>1 983,87</b>

### **Budget assainissement**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	5 570,79			48 808,29	5 570,79	48 808,29
Opérations de l'exercice	20 123,64	19 066,67	21 536,00	13 325,16	41 659,64	32 391,83
<b>TOTAUX</b>	<b>25 694,43</b>	<b>19 066,67</b>	<b>21 536,00</b>	<b>62 133,45</b>	<b>47 230,43</b>	<b>81 200,12</b>
Résultats de clôture	6 627,76			40 597,45		33 969,69
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>25 694,43</b>	<b>19 066,67</b>	<b>21 536,00</b>	<b>62 133,45</b>	<b>47 230,43</b>	<b>81 200,12</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>6 627,76</b>			<b>40 597,45</b>		<b>33 969,69</b>

## Budgets primitifs 2021

Adoptés à l'unanimité :

- **Budget principal :**

La section de fonctionnement du budget primitif principal 2021 s'équilibre en dépenses et recettes à 1 098 624,81 €.

La section investissement du budget primitif principal 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 585 298,80 €.

- **Budget CCAS :**

La section de fonctionnement du budget primitif CCAS 2021 s'équilibre en dépenses et recettes à 5 483,87 €.

- **Budget assainissement :**

La section de fonctionnement du budget primitif assainissement 2021 s'équilibre en dépenses et recettes à 43 844,76 €.

La section investissement du budget primitif assainissement 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes à 117 381,45 €.

### **Vote des taux d'imposition**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition. Ils sont donc fixés comme suit :

→ Taxe foncière sur le non bâti : 87.22

→ Taxe foncière sur le bâti : 36.85 \*

→ NOUVEAUTES que vous avez pu voir sur votre feuille d'impôts :

- La taxe d'habitation est supprimée,

- \* La taxe foncière sur le bâti est majorée du taux départemental. Ce qui donne 16,37 (taux communal inchangé) + 20,48 (taux départemental) soit : 36,85

### **Renouvellement informatique**

Adhésion au groupement de commandes du SMADC pour la consultation de prestataires en vue du renouvellement du matériel informatique du secrétariat de la mairie.

### **Sentier Léa et Tino**

Avis favorable donné au Conseil Départemental pour la création d'un sentier Sherlock Dômes, dans le secteur des Chazaloux-Bannières-Tournebize, circuit adapté aux enfants, signalétique : papillon. Ce sentier sera à la charge du département.

### **PDIPR**

Le nouveau PDIPR agréé par le conseil départemental, dont l'entretien sera pris en charge par Balirando comporte des arbres suspendus sur la partie traversant la forêt conduisant au marais. Le sentier doit être libéré des obstacles.

### **Parkings Chazaloux**

Finition des parkings Chazaloux et caves par l'entreprise Louvet.

### **Vente de terrains constructibles à Roure**

Cession de l'un des terrains à Mme Carole FOURIS : 1728 m<sup>2</sup> au prix de 25 euros le m<sup>2</sup> et l'autre à Mme et M. Estelle BAUDRY et Gustavo IRIBAREN POYANCO : 1389 m<sup>2</sup> au prix de 25 euros le m<sup>2</sup>

Viabilités SIEG, ORANGE, SIAEP du SIOULET et raccord à l'assainissement collectif totalement à charge de la commune.

### **Diagnostic général d'assainissement collectif**

Lancement du diagnostic assainissement demandé par la police de l'eau et le SATEA après accord de subventions de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental.

Ce diagnostic servira à mettre un ordre de priorité sur les travaux de mise aux normes des réseaux et stations.

Les principales problématiques du secteur :

**Bourg de Saint-Pierre-Le-Chastel et Bonnabaud :**

- Mme Vergnol du SATEA signale la mise en charge par temps de pluie des prétraitements de la STEP du bourg.
- Le déversoir d'orage en entrée de STEP ne déverse pas suffisamment par temps de pluie et semble mettre en charge les prétraitements de la STEP.
- Le filtre à sable de la STEP semble fonctionner correctement.
- La vidange de la STEP a été effectuée par la SAUR sans pour autant constater une amélioration concernant le fonctionnement des prétraitements.

**Village de Bonnabaud :**

- La station de traitement du village de Bonnabaud a été by-passée et les effluents acheminés vers la STEP du bourg de SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL en 2014 (entreprise COUDERT). Une étude avait été faite par le bureau d'études SAFEGE afin de vérifier le bon dimensionnement de la STEP du bourg.
- mise en demeure de la DDT concernant des travaux à effectuer pour un bon fonctionnement de la station d'épuration Bourg de Saint-Pierre / Bonnabaud.

- Résultat du diagnostic établi par le cabinet EGIS EAU

- STEP St-Pierre / Bonnabaud

A Bonnabaud, mauvaise hydraulité (l'eau stagne), matières organiques, problème déversoir.

Mise en séparatif du réseau. Chiffrage établi : **350.000 € H.T.**

**Village des Rosiers:**

- Station de traitements obsolètes. Le réseau unitaire est à diagnostiquer.

- Résultat du diagnostic établi par le cabinet EGIS EAU

La mise aux normes de la station d'épuration du village des Rosiers. Chiffrage établi : **240.000 € H.T.**

Vu le réseau obsolète, doit être repris dans sa totalité. Chiffrage établi : **360.000 € H.T.** (E.U et E.P)

Total divers et honoraires pour les travaux de réseaux St-Pierre/Bonnabaud et les Rosiers : **106.500 € H.T.**

- Financement prévisionnel :

- Subvention CD63 ----- 40 %
- Subvention Agence de l'eau ----- 40 %
- Emprunts budget assainissement ----- le solde

Il sera établi un ordre de priorité sur ces travaux qui s'étaleront sur plusieurs années.

**Village de Roure :**

- Réseaux et STEP refaits en 2018 par la société TP LYAUDET. Les problèmes constatés sont la présence de graviers dans le réseaux et d'eaux claires parasites principalement sur la partie gravitaire. A diagnostiquer en 1er par un passage caméra.

## **Taxe d'assainissement collectif**

Le budget assainissement est en déficit et vu les travaux d'assainissement collectif à réaliser pour la mise aux normes, il est nécessaire de revoir le prix de la taxe d'assainissement.

Décision du conseil municipal à partir de 2022 :

- La taxe d'assainissement reste à la somme fixe de 33 euros et augmentée d'une somme variable indexée sur la consommation d'eau des habitants **s'élevant à 1 euro le m<sup>3</sup>**.
- Le droit de branchement aux réseaux d'assainissement collectif reste fixé à 880 €.

Ces tarifs seront révisés périodiquement par le Conseil Municipal.

## **Déjection canine**

Les propriétaires de chiens doivent ramasser les crottes. Devant la multiplication des excréments sur le Puy de St-Pierre, installation d'une borne de propreté hygiène canine à disposition des propriétaires de chiens comportant un distributeur de sacs et une poubelle

## **Réfections du mur mairie et puits à Bannières**

Reprise du mur de la cour mairie tombé par un camion et réfection d'un puits à Bannières. L'entreprise Santanoceto ayant informé de son impossibilité de faire ces travaux en raison de sa surcharge de travail, demande faite à Yoan Lacombe.

## **Sentiers de randonnées**

Marianne Vigignol est nommée référente pour la commune

## **ENS**

1. fin de travaux programme reméandrage

Intervention de l'entreprise GUICHARD pour la fin des travaux concernant le dossier « reméandrage » : clôture le long de la parcelle Monnet et creusement d'une mare en bordure de la route.

2. Allée piétonnière le long de la RD 579 reliant le parking ENS au ponton, prise totalement en charge par le conseil départemental.

Le plan de gestion de 5 ans s'achève. Une étude avec réflexion, sera réalisée courant 2022 pour voir si renouvellement et si les subventions sont maintenues.

## **VOIRIE 2021**

- la voirie suite à orage à Roure 5 158 € HT montant subventionné à 29,5 % attribuée à entreprise LOUVET.
- extension réseaux Roure non subventionné s'élevant à 4 525 € HT (plusieurs intervenants)

## **BATIMENT 2021**

Création de toilettes à l'hangar communal 3.424 € HT montant subventionné à 29,5 % (Marques et Mioche)

## **Voirie –goudrons- 2022 demande de subvention**

Dépôt d'un dossier de goudronnage à réaliser en 2022 s'élevant à 69.000 €  
Ce dossier est déjà bénéficiaire de la DETR 2021

### **Schéma desserte forestière**

Inscription de la commune pour les travaux du prochain schéma de desserte.

### **SCOT**

La modification va commencer à partir du 01/01/2022. Toutes les communes, y compris celles au RNU, comme St-pierre-le-chastel, vont être amputées de la moitié de leur surface constructible.

### **Locataire**

L'un des locataires doit un arriéré conséquent d'impayés de loyers de plusieurs années se chiffrant à plusieurs milliers d'euros.

Malgré nombre d'interventions du Maire et membres du conseil municipal, les promesses faites n'ont jamais abouti au règlement de son dû, ni même à une demande d'allocation logement auprès de la CAF

Demande faite à Maître Yebballa, huissier, d'engager et mener à son terme la procédure d'expulsion.

### **Sictom**

Mise en place et aménagement de poubelles et composteur à proximité du cimetière

Mise en place d'un composteur collectif à Bannières

### **CLIC**

Information de Madame Marianne Vigignol sur les animations intéressantes pour le 3<sup>ème</sup> âge proposées par le Clic. Voir ce qui peut être mis en place.

### **Mauvaise connexion aux télécommunications**

Les « fiches réseau mobile-internet » remises à chaque foyer des villages de Roure, Rosiers, Bantusse, Bonnabaud et bourg de St-Pierre-le Chastel sont revenues en mairie et mentionnent la contrariété, l'incompréhension voir le désespoir ressentis par plus de 60 foyers habitant ces villages qui ne peuvent téléphoner, travailler, télécharger, télé-travailler etc... dans de bonnes conditions.

Un dossier vient d'être déposé à France MOBILE comportant ces fiches en pièces jointes. Il s'ajoute à celui déjà déposé en 2017.

L'arrivée de la fibre n'étant pas prévue dans l'immédiat sur ce secteur, un pylône pourrait être implanté.

Après plusieurs demandes, l'assemblée espère cette fois, que par la présente réclamation, les habitants de la partie concernée de la commune de ST-PIERRE-LE-CHASTEL, connaîtront une heureuse conclusion pour cette affaire.

### **Déploiement de la fibre optique**

Il est prévu incessamment le déploiement de la fibre sur la commune de Mazayes. Le réseau fibre reliant la ville de Pontgibaud à Mazayes passe à proximité du village de Tournebize et traverse le village de Bannières, tous deux sur la commune de St-Pierre-le-Chastel.

Il paraîtrait que ces villages ne seront pas desservis en même temps que Mazayes. Pourtant :

➤ -*Le village de Tournebize* comporte outre 14 maisons d'habitations, 2 importantes structures commerciales :

- Les Volca'lodges : hôtel de plein air comprenant 90 couchages. Organise beaucoup de séminaires d'entreprises pour lesquels pas de connexion suffisante pour travailler (pas de visio possible, pas plus de 2 ordinateurs connectés)
- SARL Marceline, Edgar & Cie : restaurant d'une capacité de 90 couverts sur 2 salles.

Difficultés pour mise en place de la commercialisation de l'établissement, perte des appels

Ces établissements hébergement et restauration sont situés dans le périmètre du site UNESCO chaîne des puys faille de Limagne.

➤ -*Le village de Bannières* quant à lui comporte 78 foyers et 175 habitants permanents. Beaucoup de maisons neuves viennent d'être construites installant des jeunes ménages avec enfants.

### **Le conseil municipal**

-**considérant** d'une part que les établissements commerciaux et touristiques de Tournebize nécessitent absolument un débit suffisant pour travailler dans de bonnes conditions

-**considérant** d'autre part que sur peu de distance pour desservir les villages de Tournebize et Bannières, le nombre futur d'abonnés à la fibre sera important

-**considérant** aussi que la nomenclature des rues indispensable au déploiement de la fibre est accomplie

-**fait part de** son incompréhension quant au déploiement de la fibre dont la conduite passe devant et à l'intérieur des villages de Tournebize et Bannières sans les desservir.

-**demande aux pouvoirs publics la réalisation du déploiement de la fibre pour les villages de Tournebize et Bannières commune de ST.PIERRE.LE.CHASTEL en même temps que la commune de MAZAYES.**

### **Poteaux éclairage public vers salle polyvalente**

Remplacement des poteaux pourris situés vers salle polyvalente supportant les éclairages illuminant l'église.

Coût du remplacement poteaux et nouveaux éclairages 4.560 euros, restant à charge de la commune après subvention.

### **Complément éclairage public au bourg**

Pose d'une lampe communale sur le poteau face au hangar communal.

Après le diagnostic effectué par la société Eiffage Energie, il ressort que des ampoules vétustes au bourg engendrent une consommation excessive et nécessitent leur remplacement

Approbation du devis 1700 euros à charge de la commune et part du SIEG du même montant.

### **Travaux SNCF sur section Bonnabaud**

Suite à une coulée de boue sur la voie ferrée provenant d'une parcelle appartenant à la section de Bonnabaud, causée par un orage fin juillet 2020, une limitation de vitesse avec des feux a été mise en place aux Rosiers sur Sioule.

Afin de lever cette restriction, et après la mise en demeure de la SNCF, il est nécessaire que la section de Bonnabaud finance des travaux à savoir :

- Mise en œuvre d'une protection de surface par une géogrille tridimensionnelle à âme polypropylène
- Curage du fossé crête actuel + la mise en place d'une géomembrane à connecter jusqu'à l'aqueduc situé au KM 464+

Concernant la mise en œuvre d'une géogrille tridimensionnelle des devis ont été demandés à plusieurs entreprises agréés dont la liste a été fournie par Monsieur Marchand (notre contact SNCF). Entreprise GGM retenue.

Concernant le curage et la fourniture d'une géomembrane entreprise Louvet retenue.

la section de Bonnabaud ne possède pas assez d'argent en caisse pour payer ces travaux. Etant obligatoires pour le bon fonctionnement de la voie ferrée, la commune va avancer les fonds pour que ces travaux soient réalisés.

Trois solutions s'imposent aux habitants pour renflouer leur caisse :

**Solution 1** : la plus règlementaire : la totalité du patrimoine de la section revient à la commune, ce qui se fait couramment.

**Solution 2** : chaque foyer ayant droit (résidence principale) approvisionne le fond de caisse de la section.

**Solution 3** : mise en vente de 2.000 m<sup>2</sup> de terrain constructible à 25 € le m<sup>2</sup>.

Après consultation des foyers, la solution 3 ressort à la grande majorité.

Le géomètre préparera une proposition de bornage pour 2 parcelles qui seront vendues :

-L'une au profit de Monsieur Friteyre et Madame Ghiglione qui souhaitent acquérir environ 1000 m<sup>2</sup> de terrain situé devant leur habitation et appartenant à la section.

-L'autre d'une surface de 1000 m<sup>2</sup> sera mise en vente par annonce.

### **BAUX de la section des ROSIERS**

les baux agricoles de 9 ans concernant la section des Rosiers sont arrivés à échéance. Partage à renouveler pour une durée de neuf ans entre les ayants droits : Gaec des grands prés et Jean-Paul Goy.

Tarifs de location annuelle appliqués

- 95 € l'hectare pour les catégories 2 à 5
- 45 € l'hectare pour les catégories 6, 7 et landes

### **BAUX de la section de BANNIERES**

Les agriculteurs titulaires des baux arrivés à échéance.

Le Conseil municipal accepte de renouveler les baux aux exploitants actuels en augmentant les prix de 10 % et se réserve le droit de reprendre les terrains constructibles en cas d'insolvabilité de la section pour pouvoir les vendre. Le reste du bail est inchangé.

### **Plan de relance – Construction appentis mairie (stockage et atelier)**

Création d'un appentis au bâtiment mairie à la place des anciens sanitaires de d'école inutilisés depuis 2000. Il servira de stockage et aussi d'atelier indispensable à l'agente technique en charge de l'entretien des locaux et plantations florales, cette agente ne disposant d'aucun endroit fonctionnel.

Dossier confié au cabinet d'architecture Estier-Lechuga. 60 % de Subventions attendues du conseil départemental et de l'Etat

### **Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme**

Approbation des nouveaux statuts du SIEG dénommé maintenant SIE63

### **ONF : coupes de bois de l'exercice 2022**

Sur proposition de l'ONF, coupes de bois prévues pour vente 2022

Forêt	Nature de coupe	Surface à parcourir	Parcelle(s)	Propositions
Roure	A3	7,32 ha	1	sur pied
Roure	E2 et E3	6,78 ha	2	sur pied
Roure	E3	12,55 ha	3	sur pied

- suppression de la parcelle n°4 des Rosiers pour raison économique (prélèvement insuffisant) et report sur prochain plan de gestion

## **Sauvegarde et mise en valeur des sites Chazaloux – anciennes caves**

Les propriétaires de l'emprise du camp des Chazaloux ont signés leur engagement pour la vente du terrain nécessaire à son aménagement.

L'avant-projet de mise en valeur des Chazaloux et des anciennes caves d'affinage du bleu d'Auvergne préparé par Pierre DEAT, architecte paysager va être déposé auprès des organismes financeurs pour obtenir le maximum de subventions, le conseil municipal ne souhaitant pas autofinancer plus de 20% du coût de l'opération.

Il s'agit d'un avant-projet, qui pourra subir des modifications en fonction des aides obtenues, voir des prix remis par les entreprises.

Le lien suivant vous permet de vous informer sur ce dossier.